

**AFFIDAVIT (N° 2) CONCERNANT LA VALEUR
DÉCLARÉE - TRANSACTION NON CONFORME
AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ
OU AUCUNE AUGMENTATION DE LA VALEUR**

(Règlement sur le tarif des droits relatifs aux titres de biens-fonds, par. 1(2))

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée : Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont recueillis conformément à l'article 165 de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* aux fins de l'enregistrement d'un instrument ou d'une opposition contre un certificat de titre. Conformément à l'article 210 de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ne s'applique pas aux documents tenus par le registrateur des titres de biens-fonds. Le présent document peut être transmis à d'autres bureaux gouvernementaux et être rendu public. Pour en savoir plus, communiquez avec le registrateur des titres de biens-fonds au 867-667-5612.

AU REGISTRATEUR :

Objet : _____
(Numéro de parcelle ou description officielle)

JE DÉCLARE SOUS SERMENT OU AFFIRME SOLENNELLEMENT QUE :

1. Dans le présent affidavit,

- a. la « **valeur déclarée** » désigne le montant en dollars canadiens auquel on pourrait s'attendre à ce que le bien-fonds et les améliorations décrits dans le transfert du bien-fonds ci-joint soient vendus, s'ils étaient vendus à la date du transfert ci-joint, sur le marché libre, par un vendeur consentant à un acheteur consentant dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché;
- b. le « **bien-fonds** » désigne le bien-fonds décrit dans le transfert du bien-fonds ci-joint et comprend tous les bâtiments et toutes les améliorations qui s'y trouvent à la date du transfert.

2. Je suis (*sélectionner une seule réponse*)

- le cessionnaire ou l'un des cessionnaires désignés dans l'instrument ci-joint. La valeur déclarée du bien-fonds s'élève à _____ \$.
- l'agent du ou des cessionnaires nommés dans l'instrument ci-joint et je suis autorisé à remplir le présent affidavit. Je suis bien informé du bien-fonds et des circonstances de la transaction faisant l'objet du présent affidavit fait sous serment. La valeur déclarée du bien-fonds s'élève à _____ \$.

Dans le cas où la valeur déclarée a augmenté depuis la date du dernier transfert, aucune explication n'est requise, même si les parties ont un lien de dépendance. Cependant, si le registraire est d'avis que la valeur déclarée n'est pas raisonnable en se basant sur des sources de référence, il peut exiger des preuves à l'appui de l'affidavit.

Clauses facultatives pour justifier la diminution ou le maintien de la valeur déclarée; voir la note ci-après.

3. La valeur déclarée est la valeur déterminée lors d'une vente du bien-fonds ordonnée ou approuvée par un tribunal.

Lorsque la valeur déclarée est la valeur déterminée dans le cadre d'une vente ordonnée ou approuvée par un tribunal, aucune autre explication n'est requise, que la valeur déclarée ait ou non augmenté ou diminué depuis la date du dernier transfert. Si l'ordonnance du tribunal est une ordonnance d'envoi en possession indiquant clairement la valeur, l'affidavit concernant la valeur déclarée n'est pas nécessaire.

Que les parties aient un lien de dépendance ou pas, si la valeur a baissé ou s'est maintenue depuis le dernier transfert, le cessionnaire doit fournir une explication raisonnable. Par exemple :

4. La valeur du bien-fonds n'a pas augmenté depuis la date du dernier transfert parce que :
- les bâtiments et autres structures ont été retirés du bien-fonds;
 - les bâtiments et autres structures sont encore présents sur le terrain, mais :
 - ont été détruits par le feu;
 - ont été condamnés par l'autorité compétente en matière d'affectation;
 - ne sont plus en état d'être occupés;
 - ont été démolis.
 - [autre raison]
-
-
-

SERMENT PRÊTÉ OU AFFIRMATION FAITE DEVANT)
 MOI) _____
 à _____ au/en _____) (Signature)
 le _____ jour de _____ 20_____)
 _____)
 _____)
 _____) (Nom en lettres détachées)
 (Signature du notaire ou du commissaire))
 _____)
 _____)
 _____)
 (Nom complet en lettres détachées))
 Notaire public au Yukon;)
 ou notaire public ou commissaire à)
 l'assermentation au/en _____)
 Mon mandat se termine le _____ ou)
 Je suis avocat

Tous les notaires et commissaires doivent écrire ou tamponner leur nom et leur titre ainsi que la date de fin de leur mandat, ou indiquer que leur mandat ne vient pas à échéance. Tous les notaires de l'extérieur du Yukon doivent apposer leur sceau (par. 61(3), Loi sur la preuve du Yukon).

Notes :

- Il ne faut en aucun cas présenter un affidavit dont la valeur déclarée est égale ou inférieure à la valeur actuelle du titre de propriété sans fournir une explication. À défaut d'explication, l'instrument sera rejeté, et il ne sera pas possible de modifier l'affidavit.
- La liste des réponses possibles n'est fournie qu'à titre d'exemple. Il existe de nombreuses autres raisons pour lesquelles la valeur d'un bien-fonds pourrait ne pas avoir augmenté.
- Les rapports sur l'immobilier au Yukon (en anglais seulement) et les statistiques annuelles sur le Yukon du Bureau des statistiques du Yukon (en anglais seulement), qui contiennent les valeurs trimestrielles, les nombres et les valeurs moyennes des transactions immobilières, constituent de bonnes sources d'information pour déterminer la valeur d'un bien-fonds. Le cessionnaire peut jurer que la valeur déclarée est basée sur l'augmentation (ou la diminution) moyenne de la valeur de biens-fonds similaires, telle que publiée dans le plus récent rapport sur l'immobilier au Yukon ou les dernières statistiques annuelles.
- Si l'intérêt transféré représente moins de 100 % des intérêts de tous les propriétaires inscrits (ex. transfert de l'intérêt d'un propriétaire en commun), la valeur déclarée du bien-fonds doit être la valeur de l'intérêt du cédant. Par exemple, vous pourriez indiquer que « la valeur de la moitié de la propriété, soit l'intérêt du cédant à titre de propriétaire en commun, est de _____ \$ » ou encore que « la valeur déclarée du bien-fonds, qui représente la moitié de l'intérêt, est de _____ \$ ».